

Conseil local :

Nom de l'adhérent : Prénom :
[Bénéficiaire du reçu don aux œuvres*]

Nom du conjoint [e] : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél dom : Tél port :

Email :

	Nom	Prénom	Né [e] le	Établissement	Classe
1				
2				
3				
4				

enfants



Ces informations sont nécessaires pour votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FCPE.

Adhésion (une adhésion par famille)

17... € Cotisation annuelle*
[Revue des Parents 3,35€ facultative]
[part nationale + part départementale]

4 € Montant de la cotisation de votre conseil local

21... € Total

• Si vous avez acquitté votre cotisation dans un autre conseil FCPE, précisez lequel

12,96 € Abonnement

• Lettre La Famille et l'École

..... € Total

• Remettez votre bulletin à votre conseil local [A] ou envoyez-le au conseil départemental [B]

Vous souhaitez

Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves

Être candidat [e] au conseil d'école maternelle-élémentaire

Être candidat [e] au conseil d'administration [collège, lycée, LP.]

Être délégué [e] au conseil de classe, précisez laquelle :

Un reçu don aux œuvres

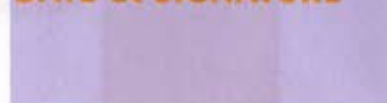
Prenez contact avec la FCPE locale ou départementale

Êtiez-vous adhérent en 2009-2010 ?

* Le montant de votre adhésion donne lieu sur demande à la délivrance d'un reçu fiscal au nom de l'adhérent, qui permet une réduction d'impôt égale à 66% de la somme versée, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Règlement par chèque (à l'ordre de la FCPE) ou espèces

DATE et SIGNATURE



FCPE des Hauts-de-Seine, c'est :

- la première fédération de parents d'élèves du département,
- 3 000 élus au conseil d'école et conseil d'administration des collèges et lycées,
- une permanence journalière à votre écoute.

La FCPE 92 agit :

- pour une école publique de qualité et de réussite pour tous,
- pour le respect de la laïcité du service public.



La FCPE 92 revendique :

- le respect des droits des parents et des fédérations,
- la gratuité des études,
- l'allègement des effectifs par classe,
- la scolarisation des enfants de 2 ans pour les familles qui le souhaitent,
- un remplacement efficace et rapide des enseignants absents,
- une véritable éducation à l'orientation,
- une véritable médecine scolaire et un suivi social des élèves dans les établissements.

Prenez contact avec la FCPE locale [A] ou départementale [B]



A

.....

B **CDPE des Hauts-de-Seine**

71, rue Guynemer
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. 01 40 93 45 68
Fax 01 40 93 48 19

e-mail : fcpe.cdpe92@free.fr

site internet :
http://www.fcpe92.fr

bulletin d'adhésion à conserver